

LE MARIAGE POUR LES HOMOSEXUELS

- 1- Nous voulons le mariage pour les homosexuels, mais nous voulons d'abord et avant tout l'écoute et la reconnaissance des homosexuels et de leurs droits.

Nous voulons les mêmes droits que tout le monde.

Rien ne pourra se construire dans notre société sans le respect des minorités, sans une acceptation pleine et entière des homosexuels.

Nous réclamons d'abord la dignité.

- 2- Nous voulons aussi **le mariage parce que c'est une nécessité.**

Les couples homosexuels ont des enfants, ils sont de plus en plus nombreux. Leurs enfants doivent accéder librement aux écoles et aux services publics. Et la reconnaissance juridique sera une protection nécessaire contre les remarques déplacées qu'ils pourront entendre à l'école, elle sera une arme indispensable pour dénoncer les propos et les actes homophobe contre les homoparents et leurs enfants.

Et il est temps de reconnaître le statut du coparent.

- 3- **Cette famille naturelle que tant et tant de manifestants mettent en avant** pour nous interdire l'accès au mariage, qu'est-elle aujourd'hui :

- à l'heure où il y a 46,2 divorces pour 100 mariages

- où tant de familles sont recomposées et tant d'enfants apprennent à vivre que à vivre avec 2 pères ou 2 mères, et plus, et de nombreux demi-frères et demi sœurs

Nous savons tous que la famille hétérosexuelle qu'on nous cite en exemple à longueur de temps est aussi le lieu des naissances non désirées ou des violences intrafamiliales.

Jusqu'à quand va-t-on nous présenter l'idéal de la famille hétérosexuelle au lieu de nous parler des réalités de leurs familles et de nos familles ?

- 4- **L'Espagne a voté le mariage pour tous il y a 7 ans et demi**, elle était alors le 3^{ème} pays d'Europe

15 jours avant le vote il y avait 1,5 millions de personnes qui défilaient dans la rue poussée par le Vatican, les évêques et les forces les plus réactionnaires

Leur expérience vaut la peine d'être rappelée, d'autant qu'après le vote les embûches n'ont pas cessé.

Des juges ont invoqué l'impossibilité morale, les fonctionnaires municipaux ont été poussés à ne pas appliquer la loi.

Et ce n'est qu'en novembre 2012 que le Tribunal constitutionnel saisi par 50 députés de droite a pu trancher définitivement la constitutionnalité de la loi.

A l'aune de l'expérience espagnole, nous savons que nous avons à poursuivre le combat pour que cette loi soit votée, et nous savons aussi que lorsque la loi votée en France, notre combat ne s'arrêtera pas.